

Les CM2 et la sécurité routière

Année scolaire
2012-2013
n° 2

Décembre

Sommaire :

- Sécurité routière

L'éducation à la sécurité routière à l'école

Le nombre des enfants tués chaque année fait apparaître un pic sensible à l'âge de 3 ans, de 7 ans et de 11 ans, ce qui a conduit à retenir le principe d'une **éducation progressive et cohérente** qui tienne compte du développement psychomoteur et du degré d'autonomie de l'enfant.

Cette formation s'intègre dans les programmes de l'école primaire selon les modalités définies par la [circulaire n°2002-229 du 25 octobre 2002](#) relative à la " mise en œuvre d'une attestation de première éducation à la route (APER) dans les écoles maternelles et élémentaires ".

Dans ce numéro :

Quelles
compétences ?

Jeux interactifs

Découvrir dès le plus jeune âge que la route n'est pas "à prendre" mais à partager, c'est acquérir des comportements qui permettent de se protéger des dangers de la circulation et de tenir compte des autres usagers de l'espace routier.

La mise en place efficace d'une éducation à la sécurité routière suppose la convergence de pratiques scolaires et familiales qui favorisent, dès l'école maternelle, la construction d'une conscience citoyenne.

Quand je suis piéton...

Je me déplace sur le trottoir

- Dans la rue, je sais regarder.
- Dans la rue, je sais écouter.
- Je reconnais et je nomme les différents espaces, les véhicules et les usagers.

Je sais marcher sur le trottoir :

- accompagné(e),
- non accompagné(e).

Je traverse une chaussée

- Je sais que je ne dois pas traverser une chaussée seul(e) : je sais traverser en donnant la main.
- Je sais traverser une chaussée seul(e).
- Je sais traverser à un carrefour.
- Je sais traverser à un rond-point.
- Je sais faire traverser une personne.

Je vis dans un espace complexe

Dans un environnement proche :

- Je sais identifier les dangers.
- Je reconnais les espaces de jeux et les espaces de circulation.
- Je sais me déplacer à pied dans mon quartier ou mon village.

Dans un environnement non familier :

- Je sais identifier les dangers.
- Je sais organiser mon trajet.
- Je sais utiliser un plan, une carte.
- Je connais les règles du code de la Route.
- Je sais donner l'alerte en cas d'accident.
- Je connais les principes simples de secourisme.

Quand je suis passager...

- Je sais monter et descendre d'un véhicule.
- Je ne gêne pas le conducteur.
- Je sais pourquoi je dois être retenu(e) (ceinture, siège).
- Je sais comment je dois être retenu(e).
- Je sais utiliser ma ceinture de sécurité.
- Je connais et je respecte le code du passager du véhicule particulier.
- Je connais et je respecte le code du passager deux roues.
- Je respecte les consignes de l'adulte dans un transport scolaire.
- Je connais et je respecte le code du passager de transport en commun.
- J'adopte l'attitude qui convient sur une zone d'attente.

Quand je roule...

- Je sais rouler prudemment sur le trottoir et les espaces piétons.
- Je roule dans l'espace de circulation correspondant à l'engin que j'utilise.
- Je contrôle ma vitesse, mon équilibre, ma trajectoire.
- Je sais rouler en tenant compte des autres.
- Je sais rouler en groupe.
- Je demande et j'utilise les équipements de protection.
- Je vérifie et j'utilise les équipements.
- Je vérifie les organes de sécurité de l'engin.

Je connais les règles du code de la route :

- Je connais les espaces de circulation où je ne dois pas rouler.
- Je sais rouler à droite.
- Je connais la signification de la signalisation (feux et panneaux).
- Je connais l'ordre de passage aux intersections.
- Je signale à temps mes intentions de changement de direction.
- Je respecte ces règles du code de la route.

UNE décision rendant obligatoire le port du casque à vélo pourrait être prise en France très prochainement.



Activités interactives - Association Prévention Routière

Pour le cycle 2 mais aussi pour le cycle 3 !